

## **AVIS D'ATTRIBUTION**

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

## **EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION**

Date d'envoi par la Safer

02/04/2025

Date du jour d'affichage en mairie

03 avril 2025

Signature et cachet de la mairie

valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours

L'Adjoint

Pour le Maire empêché,

Lavie Bristine DAWE

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RR 74 24 0039 01

Qualité de l'attributaire : COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS,

**Motif de l'attribution**: AGRICULTURE- Attribution, dans le cadre de l'article L 143-2 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces agricoles et naturels, du maintien de l'agriculture, d'une parcelle, au profit de la collectivité, qui s'engage à :

- maintenir le passage agricole au profit de M. Fabien RACT, exploitant individuel.

- à maintenir la vocation forestière des parcelles de bois.

Conditions financières: 3 240,00 euros

Parcelles concernées :

Commune: SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - Surface sur la commune: 45 a 98 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	Nature Cadastrale	Zonage	Bio
LES COTES	D	0279			-	45 a 98 ca	Landes	N	Non

Superficie totale: 45 a 98 ca